

Conseil exécutif Cent quatre-vingt-dix-septième session

197 EX/PG/Recommandations PARIS, le 24 septembre 2015 Original anglais/français

RECOMMANDATIONS ADRESSÉES PAR LE GROUPE PRÉPARATOIRE À LA 197° SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF

(21-23 septembre 2015)

TABLE DES MATIÈRES

	1	age
Point 4	Exécution du Programme adopté par la Conférence générale	1
	Partie I – Exécution du programme	1
	Partie II Situation budgétaire de l'Organisation en 2014-2015 (37 C/5) au 30 juin 2015 (comptes non audités), ajustements budgétaires qui découlent des dons et des contributions spéciales reçus, et Tableau de bord de l'exécution du programme en 2014-2015 (37 C/5 approuvé) Situation au 30 juin 2015 (comptes non audités)	1
Point 5	Suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures	2
	Partie I – Questions relatives au programme	2
	Activités en faveur des PEID dans le Programme (2014-2017) et budget (38 C/5) de l'Organisation, y compris une analyse des ressources supplémentaires nécessaires	2
	Partie IV – Questions relatives à la gestion	3
	Mise en œuvre du plan d'action en vue de l'amélioration de la gestion des ressources extrabudgétaires	3
	Investir pour l'exécution efficace du programme	4
	Critères concernant l'introduction de nouveaux programmes, et le maintien des programmes existants, pour les programmes ordinaire et extrabudgétaire	5
	Proposition concernant la présentation des indicateurs de performance et des cibles en rapport avec les priorités globales Afrique et Égalité des genres	5
Point 6	Résultats du Forum mondial sur l'éducation 2015	5
Point 7	Participation de l'UNESCO aux préparatifs du programme de développement pour l'après-2015	5
Point 9	Rapport sur la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022)	6
Point 12	Renforcer les contributions de l'UNESCO à la promotion d'une culture du respect	6
Point 18	Rapports du Conseil exécutif sur ses activités et sur l'exécution du programme	6
	Partie II – Exécution de l'actuel Programme et budget (37 C/5)	6

Point 4 Exécution du Programme adopté par la Conférence générale

Partie I – Exécution du programme

Le Groupe préparatoire souhaite appeler l'attention du Conseil exécutif sur les points suivants à propos de ce rapport <u>en ligne</u> sur l'exécution du programme :

- Des améliorations ont été constatées en ce qui concerne le contenu et la présentation du document 197 EX/4 Partie I, répondant ainsi aux recommandations des États membres à ce sujet.
- La longueur et le niveau de détail du document sont source de préoccupation et soulèvent la question de la nécessité d'un rapport semestriel aussi exhaustif.
- L'état de la mise en œuvre global, décrit comme étant « en bonne voie », semble en contradiction avec les réalités de l'exécution du programme et les contraintes liées à la situation financière actuelle; il a été indiqué que le Secrétariat ne devait pas hésiter à signaler les difficultés, les défis, les retards et les obstacles concernant l'exécution du programme.
- Il y a un besoin d'harmonisation entre les rapports sur l'exécution du programme et les rapports sur les dépenses correspondantes; les États membres ont souligné qu'il subsistait des disparités entre la Partie I et la Partie II.
- Une liste des notes d'orientation, disponibles ou à venir, découlant des travaux du Conseil consultatif scientifique a été demandée.
- Point 4 Partie II Situation budgétaire de l'Organisation en 2014-2015 (37 C/5) au 30 juin 2015 (comptes non audités), ajustements budgétaires qui découlent des dons et des contributions spéciales reçus, et Tableau de bord de l'exécution du programme en 2014-2015 (37 C/5 approuvé) Situation au 30 juin 2015 (comptes non audités)

- Les États membres ont pris note du fait que le déficit précédent était considéré comme résorbé et que l'exercice biennal en cours devrait s'achever sans déficit.
- Les États membres ont demandé qu'une distinction soit clairement établie entre lapse factor et le taux de vacance d'emploi. Il convient de noter que des informations utiles à ce sujet sont disponibles dans le rapport sur le débat d'orientation budgétaire (document 196 EX/15.INF.3) ainsi que dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les techniques budgétaires (document 196 EX/15.INF Rev.) présentés à la 196^e session du Conseil exécutif.
- Les États membres ont demandé des indications concernant le niveau de *lapse factor* prévu pour le 39 C/5. Le taux de vacance d'emploi devrait s'établir à 9 % fin 2017.
- Le financement du Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel n'est pas conforme aux décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa session extraordinaire et à ses sessions suivantes, ni à la résolution de la Conférence générale, et ne respecte donc pas le principe selon lequel toutes les économies réalisées doivent être affectées aux cinq grands programmes. Les fondements juridiques de l'allocation de ces économies au Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel restent à préciser.

- Les États membres ont demandé qu'une liste des 39 postes devenus vacants à la suite du Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel soit fournie au Conseil exécutif, avec notamment des indications concernant la situation de ces postes (classe, déclassement, suppression, économies réalisées sur l'exercice en cours).
- Les États membres ont fait observer que l'un des objectifs du Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel était de mieux préparer le Secrétariat à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et ont demandé, par conséquent, en quoi les doubles emplois dans la catégorie du personnel du cadre de service et de bureau se rapportaient à cet objectif.
- Il a été souligné que certains des virements de crédits entre articles budgétaires auraient pu être couverts par le Titre V du budget.
- L'amendement post facto de la Résolution portant ouverture de crédits n'est pas considéré comme une bonne pratique par les États membres, qui ont donc souligné que seule la Conférence générale pouvait amender la Résolution portant ouverture de crédits.
- En ce qui concerne le plan de recouvrement des coûts, des disparités ont été relevées entre le montant figurant dans le document EX/5 Partie IV et celui indiqué dans le document EX/4 Partie II.
- Le taux d'exécution des ressources extrabudgétaires est loin d'être satisfaisant malgré les efforts faits pour dispenser une formation appropriée au personnel.
- Les États membres attendent toujours les prévisions concernant les virements qui doivent être fournies par le Secrétariat.
- Les États membres ont demandé des explications complémentaires concernant l'augmentation du niveau de dépenses relatif aux services contractuels, qui soulève des inquiétudes quant aux compétences existantes à l'intérieur de l'Organisation.

Point 5 Suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures

Partie I – Questions relatives au programme

Activités en faveur des PEID dans le Programme (2014-2017) et budget (38 C/5) de l'Organisation, y compris une analyse des ressources supplémentaires nécessaires

- Les États membres se sont félicités de la réalisation de la première évaluation d'ensemble des activités de programme en faveur des PEID.
- Les États membres ont souligné le manque de cohérence entre les secteurs en termes d'élaboration d'activités, de crédits budgétaires et de volume de fonds mobilisés en faveur des PEID.
- Le document devrait inclure la question du changement climatique et de son impact dans les PEID; il devrait également prendre en compte les Objectifs de développement durable (ODD) et la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-21).

- Il a été suggéré d'étudier la possibilité de mettre en place, dans le cadre de SISTER et de la RBB, un mécanisme qui permettrait d'identifier plus facilement les activités particulières en faveur des PEID, comme pour les priorités Afrique et Égalité des genres.
- Il faudrait un tableau indiquant clairement la répartition entre les ressources du budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires afin de faciliter le dialogue avec les donateurs potentiels.
- Il serait également nécessaire d'élaborer une stratégie de mobilisation de ressources extrabudgétaires, sur la base du tableau demandé ci-dessus.

Point 5 Partie IV – Questions relatives à la gestion

Mise en œuvre du plan d'action en vue de l'amélioration de la gestion des ressources extrabudgétaires

- Les États membres ont insisté sur le suivi du processus d'examen du mécanisme de recouvrement des coûts et ont demandé un calendrier précis à cet égard. Ils ont fait part de leurs préoccupations quant à la possibilité d'atteindre l'objectif d'un recouvrement des coûts de 2 % à la 199^e session du Conseil exécutif, conformément à la décision adoptée à la 196^e session.
- Il a été noté que l'élaboration de projets de qualité était une condition préalable à une stratégie de mobilisation de ressources.
- Les États membres ont demandé des informations complémentaires concernant le FITOCA et ses modalités de gestion.
- Les États membres ont demandé des précisions sur les rapports et l'équilibre entre le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires. Il est difficile de déterminer si le budget ordinaire finance les projets extrabudgétaires ou s'il s'agit de l'inverse. La politique de recouvrement des coûts doit être davantage expliquée et précisée, et sa mise en œuvre doit être renforcée.
- Les États membres ont insisté sur la nécessité d'instaurer, en tant que mécanisme permanent, des dialogues structurés sur le financement, ainsi que sur le fait que l'ensemble des États membres (et pas uniquement les donateurs) devaient y prendre part. Il a également été demandé que les États membres dans leur ensemble soient associés à la définition des modalités de ces dialogues.
- Des préoccupations ont été exprimées quant à la capacité du personnel de mobiliser des fonds extrabudgétaires auprès du secteur privé, en particulier dans les bureaux hors Siège.
- Il a été indiqué que si l'un des objectifs du dispositif hors Siège était de mobiliser des fonds extrabudgétaires, il fallait alors assigner aux directeurs/chefs de bureaux hors Siège des cibles précises en matière de collecte de fonds dans le cadre de l'évaluation de leurs performances.
- Des préoccupations ont été exprimées concernant la capacité d'exécution globale de la stratégie de mobilisation de ressources.

- Compte tenu des informations relatives aux formations récemment dispensées, il a été demandé s'il existait une stratégie globale en matière de formation du personnel.
- Des préoccupations ont également été exprimées quant à la participation pleine et entière de l'Organisation, au sein du système des Nations Unies, à l'élaboration et l'application d'une définition commune des coûts de fonctionnement.
- Les États membres se sont interrogés sur l'existence de structures opérationnelles adéquates pour mettre en œuvre de vastes priorités et projets intersectoriels.
- Si la nouvelle politique d'évaluation a été accueillie favorablement, il a été souligné qu'il fallait l'appliquer de façon permanente, y compris pour ce qui est des évaluations décentralisées.
- Dans le projet de décision proposé, il importe de souligner explicitement le rôle des bureaux hors Siège, notamment en ce qui concerne le paragraphe 7.
- Il a été demandé si la priorité Afrique bénéficiait de la mobilisation de ressources extrabudgétaires et de financements novateurs, comme l'avait indiqué le Secrétariat lors de précédentes discussions.

Investir pour l'exécution efficace du programme

- Il convient de rappeler que le principe d'un investissement pour l'exécution efficace du programme est un aspect essentiel du consensus difficilement obtenu concernant le budget CNZ +.
- Le fonds d'investissement devra produire un retour d'au moins 11 millions de dollars des États-Unis pour le 39 C/5, conformément au consensus relatif au budget.
- Il est entendu que l'investissement pour l'exécution efficace du programme sera mis en œuvre dans le cadre des programmes et services existants.
- Les États membres ont appelé l'attention sur les points suivants, qu'il conviendrait de développer ou d'éclaircir : retour sur investissement, calendrier de mise en œuvre, délai d'amortissement de l'investissement et absence d'autres options d'investissement dans le document.
- La définition de l'investissement, dans ce contexte, doit être clairement établie. Une définition plus précise devrait être proposée.
- D'autres précisions sont nécessaires en ce qui concerne les économies prévues annoncées au titre de la stratégie relative à la gestion des connaissances et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et des investissements proposés en la matière.
- Le Secrétariat a indiqué que les investissements/allocations au titre de ce Compte spécial « stratégique » seraient approuvés par les États membres.

Critères concernant l'introduction de nouveaux programmes, et le maintien des programmes existants, pour les programmes ordinaire et extrabudgétaire

Le Groupe préparatoire souhaite appeler l'attention du Conseil exécutif sur les points suivants :

- Un projet de décision sur ce point est nécessaire. À cet égard, il a une nouvelle fois été rappelé que tout point présenté au Conseil exécutif devait s'accompagner d'un projet de décision.
- Les États membres doivent être conscients des critères applicables concernant l'introduction, le maintien ou la suppression des programmes. Il reste à préciser à quel niveau ils s'appliqueront.
- Il est nécessaire de prendre en compte le mandat fondamental de l'UNESCO lorsqu'il s'agit d'envisager la poursuite de programmes existants.
- Il faudrait aussi mettre au point une méthode pour synthétiser les critères de manière complète et analytique.

Proposition concernant la présentation des indicateurs de performance et des cibles en rapport avec les priorités globales Afrique et Égalité des genres

Le Groupe préparatoire souhaite appeler l'attention du Conseil exécutif sur les points suivants :

- Les États membres ont demandé d'étendre les indicateurs de performance pour les priorités globales à l'ensemble des secteurs de programme, plutôt que de les limiter à certains résultats escomptés.
- Un projet de décision est nécessaire concernant ce point.

Point 6 Résultats du Forum mondial sur l'éducation 2015

Le Groupe préparatoire souhaite appeler l'attention du Conseil exécutif sur les points suivants :

- Il faudrait un plan opérationnel à long terme pour traduire les conclusions du rapport en actions concrètes et durables, en particulier pour le 39 C/5. Un rapport stratégique sur les résultats sera présenté au Conseil exécutif à sa 199^e session.
- Une stratégie est nécessaire pour obtenir des résultats concrets au niveau des pays et il faudrait mettre au point des mécanismes ambitieux et novateurs.
- Les États membres ont mis en avant la complexité des étapes du suivi.
- Des questions d'ordre logistique ont été soulevées concernant le déroulement et le lieu du lancement du Cadre d'action, prévu le 4 novembre 2015.

Point 7 Participation de l'UNESCO aux préparatifs du programme de développement pour l'après-2015

Le Groupe préparatoire souhaite appeler l'attention du Conseil exécutif sur les points suivants :

• Il faudrait organiser un débat sur l'avantage comparatif de l'UNESCO dans la participation à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Quel sera le rôle de l'UNESCO ? Comment l'Organisation compte-t-elle s'acquitter de ce rôle et quelles ressources identifiera-t-elle à cette fin ?

- Les États membres ont invité le Secrétariat à approfondir le document de travail afin qu'il puisse servir de base aux discussions sur le futur 39 C/5 lors de la Conférence générale.
- Il a été souligné qu'il fallait des principes directeurs pour structurer la discussion qui aura lieu lors de la Conférence générale.
- Dans l'ensemble, le Point 7 devra être relié au Point 22 relatif à la préparation de la 38^e session de la Conférence générale.

Point 9 Rapport sur la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022)

Le Groupe préparatoire souhaite appeler l'attention du Conseil exécutif sur le point suivant :

 Les États membres recommandent que ce point soit examiné sans débat par le Conseil exécutif.

Point 12 Renforcer les contributions de l'UNESCO à la promotion d'une culture du respect

Le Groupe préparatoire souhaite appeler l'attention du Conseil exécutif sur les points suivants :

- Il a été noté qu'il n'y avait pas eu de présentation de ce point de la part des États membres qui avaient proposé son inscription à l'ordre du jour.
- Les États membres ont relevé que le champ d'application et les limites n'étaient pas clairement définis dans le document présenté. Ni le Secrétariat ni les États membres n'ont donc été en mesure de déterminer la nature et l'étendue de l'action menée par l'UNESCO au titre de ce point.
- Il est recommandé de fournir au Conseil exécutif, en même temps que le document 197 EX/12, la résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies du 12 avril 2011.

Point 18 Rapports du Conseil exécutif sur ses activités et sur l'exécution du programme Partie II – Exécution de l'actuel Programme et budget (37 C/5)

- Les États membres ont exprimé leur préoccupation quant aux changements intervenus dans la présentation de ce document et ont recommandé que le document soit soumis à la Conférence générale sous la forme précédemment convenue.
- La Conférence générale souhaitera peut-être revoir la présentation souhaitée à l'avenir pour ce rapport.